

HOLLYSUL
MICRO-SULPHUR
POUDRE MOUILLABLE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE : Soufre 92 %

N^o D'HOMOLOGATION 16249 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 22,7 kg (50 lb)

376896 Ontario Limited
P.O. Box 1165
Valdosta GA
31603
United States

MODE D'EMPLOI :

Ne pas appliquer plus de 8 fois par saison. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

En cas d'application par pulvérisation pneumatique : Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS APPLIQUER PAR AÉRONEF.

Tableau 1. Zones tampons requises pour la protection des habitats aquatiques

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques
Pulvérisation au sol	pois	0
Pulvérisation pneumatique	cerise douce cerise acide prune pêche pomme poire prune à pruneaux raisin	5

Les doses recommandées ci-dessous sont basées sur 1 000 L de solution de pulvérisation dilué. On peut pulvériser de faibles volumes de HOLLYSUL MICRO-SULPHUR à l'état concentré en augmentant la dose jusqu'à la même quantité par hectare que pour les mélanges dilués habituels. Appliquer le produit dilué dans une quantité suffisante d'eau pour une couverture complète de toutes les parties de la plante. Ce volume dépend de l'équipement de pulvérisation et de la taille des arbres et des vignes. Suivre les recommandations provinciales concernant le moment approprié pour les traitements. NE PAS APPLIQUER HOLLYSUL MICRO-SULPHUR LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST ÉLEVÉE (AU-DESSUS DE 27 EC) ET QUE L'HUMIDITÉ EST ÉLEVÉE, OU SI ELLES SONT PRÉVUES PENDANT LES TROIS JOURS SUIVANT L'APPLICATION.

CULTURE/MALADIE	TRAITEMENT/DOSE
POMME, POIRE/Blanc	Appliquer 6,5 kg/1 000 L au stade de la préfloraison, du calice, et du premier traitement postfloral. Pour les traitements postfloraux tardifs, utiliser 3,5-4,5 kg/1 000 L selon la gravité de la maladie et la température.
	Appliquer 6,5 kg/1 000 L dans le cadre d'un programme d'arrosage régulier à partir au du stade avancé du bouton rose. Répéter juste avant et pendant la récolte en cas de pluie.
PRUNE, PRUNEAU/Pourriture brune, nodule noire	Appliquer 6,5 kg/1 000 L dans le cadre d'un programme d'arrosage régulier à partir au du stade de la chute des sépales. Répéter juste avant et pendant la récolte en cas de pluie.
CERISE DOUCE/Pourriture brune	Appliquer 6,5 kg/1 000 L dans le cadre d'un programme d'arrosage régulier à partir au du stade de la floraison jusqu'à juste avant la récolte. Répéter pendant la récolte en cas de pluie.
CERISE AIGRE/Pourriture brune, blanc	Appliquer 6,5 kg/1 000 L au stade de la floraison. En cas de blanc, appliquer 3,5 kg lors des premier, deuxième et troisième traitements postfloraux.
RAISIN/Blanc	Appliquer 4,5 kg/1 000 L lors du traitement postfloral sur les variétés Agawam, Seneca et Seibel. Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Foch et Van Buren. Appliquer 6 kg/1 000 L lors des premier et deuxième traitements postfloraux, et lors des traitements postfloraux ultérieurs. Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte sur les raisins pour le vin.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Après avoir manipulé le produit, se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger ou de fumer. Ne pas contaminer les étangs, les ruisseaux ou autres étendues d'eau. Éviter de contaminer la nourriture humaine ou animale. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long et des bottes de caoutchouc lors des opérations de mélange et de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations. Éviter de retourner sur les lieux et en interdire l'accès au personnel pendant les 24 heures suivant le traitement.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. Ne pas contaminer l'eau en rinçant le matériel ou en éliminant les

déchets. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis

et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis,

consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION: Rincer le sac vide. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi

que pour le nettoyage des déversements.

Gestion de la résistance, HOLLYSUL MICRO-SULPHUR, fongicide du groupe M

Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des

individus naturellement résistants à HOLLYSUL MICRO-SULPHUR et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité

lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les

mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru.

Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides. Dans la mesure du possible, alterner le HOLLYSUL MICRO-SULPHUR ou les fongicides du même groupe avec des fongicides appartenant à d'autres groupes qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte

intégrée comprenant des

inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques)

ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de la compagnie à www.georgiagulf sulfur.com/hollyindustries.htm.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.